

PIECES A PRODUIRE PAR LES FUTURS MARIÉS

Les futurs époux sont invités à ne pas arrêter le jour de la célébration du mariage avant que toutes les pièces nécessaires aient été produites à la mairie et reconnues régulières

Présence obligatoire des deux futurs époux lors du dépôt du dossier
(Prendre RDV au préalable au n° 01 30 13 76 10 / 14)

COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE POUR CHACUN DES FUTURS EPOUX

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITE FRANCAISE

↪ Une copie intégrale datant de **moins de 3 mois** (moins de 6 mois pour les DOM TOM) au jour du mariage. (à demander à la mairie de naissance ou au Service Central de l'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche 44941 Nantes) et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie de mariage

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE

↪ Une copie intégrale délivrée « EN VUE DE MARIAGE » par le pays d'origine, datant de **moins de six mois** au moment du dépôt du dossier et à renouveler éventuellement suivante la date prévue pour la cérémonie de mariage (rédigée en français ou traduit par un traducteur assermenté près d'une cour d'appel en France et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie de mariage

↪ Certificat de célibat ou certificat de non-remariage ou de capacité matrimoniale ET certificat de coutumes (délivrés par le consulat ou l'ambassade du pays en France) datant de **moins de six mois** au moment du dépôt du dossier et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie de mariage

CAS PARTICULIERS

Futurs époux veufs : extrait d'acte de décès du conjoint

Futurs époux divorcés : l'acte de naissance mentionnant le divorce

Majeurs (es) sous curatelle : Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

Majeurs (es) sous tutelle : Jugement ou document du greffe du tribunal d'instance relatif à l'inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou consentement des parents, certificat du médecin traitant attestant qu'il a donné l'avis exigé par la loi.

Militaires de la légion étrangère depuis moins de 5 ans :

Autorisation du ministère de la Défense.

• **Agents diplomatiques ou consulaires :**

Autorisation du ministère des Affaires étrangères

APATRIDES ET RÉFUGIÉS (EES) POLITIQUES :

- ↵ Délivrée par l'Office Français de Protection des Réfugiés (ées) et Apatrides, datant de moins de trois mois au moment du dépôt du dossier et à renouveler éventuellement suivant la date prévue pour la cérémonie.

O.F.P.R.A
201 rue Carnot,
94136 Fontenay-sous-Bois
Tél : 01 58 68 10 10

- JUSTIFICATIFS DE DOMICILE AU NOM DE CHACUN DES FUTURS EPOUX**
Justificatifs de domicile originaux aux noms et prénom des futurs époux (bail locatif, quittances de loyer, factures EDF, GDF, facture de téléphone à l'exclusion de téléphone mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, avis de taxe d'habitation.....)
L'attestation sur l'honneur ne suffit pas.

CONTRAT DE MARIAGE :

Fournir l'attestation, délivrée par le Notaire, le jour du dépôt du dossier ou au plus tard 8 jours avant la date du mariage.

ENFANT (S) EN COMMUN NE(S) AVANT MARIAGE

acte de naissance de chacun des enfants datant de moins de 3 mois au jour du mariage + livret de famille

CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU CARTE DE SEJOUR OU PASSEPORT POUR CHACUN DES FUTURS EPOUX

Présentation du document original.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES FUTURS MARIÉS - ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR - LISTE DES TEMOINS

Après étude des pièces, les futurs(es) époux(ses) pourront faire l'objet d'une audition, commune ou séparée afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements

LE MARIAGE EST IMPOSSIBLE POUR LES PERSONNES DE MEME SEXE LORSQUE L'UN FUTURS EPOUX EST RESSORTISSANT DE L'UN DES PAYS SUIVANTS :

La Pologne, le Maroc, la Bosnie Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, la Slovénie, Madagascar, Le Cambodge, le Laos, la Tunisie et l'Algérie.

Dans certains autres pays il est considéré comme un crime ou un délit. De ce fait, si vous êtes de nationalité étrangère, il y a lieu de consulter le bureau des mariages avant de procéder à la constitution de votre dossier de mariage.

Pour respecter la durée de validité des différentes pièces et permettre la publication des bans, les dossiers complets sont à déposer au service de l'Etat-Civil au plus tôt entre 4 et 6 mois avant le mariage.

RENSEIGNEMENT RELATIFS AU (A LA) FUTUR(E) EPOUX (SE)

NOM :

.....
.....

Prénom (s) :

.....
.....

Date de naissance :

.....

Lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....
.....

Profession :

.....
.....

Situation matrimoniale : célibataire divorcé(e) le :

.....

veuf (ve) depuis le :

.....

Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....
.....
.....

Résident(e) à :

.....
.....
.....

FILS OU FILLE *DE :

Nom et prénoms

.....
.....

Domicilié(e) à :

.....
.....
.....

Profession :

.....
.....

Décédé (e) le :

.....

Et de

Nom et prénoms :

.....

Domicilié(e) à :

.....

.....

Profession :

.....

...

Décédé (e) le :

.....



N° **Téléphone** : domicile

Travail

Domicile après le mariage :

.....

Enfant (s) commun(s) avant le mariage : Oui – Non (*) si Oui, combien ? :

.....

Souhaitez-vous que votre mariage soit insérer dans le bulletin municipal : Oui / Non (*)

Echange des alliances en mairie : Oui – Non (*)

Cérémonie à l'église : oui / non (*) A quelle heure ?

(*) rayer la mention inutile

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le

Atteste sur l'honneur :

- Avoir mon domicile à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Depuis le

- Avoir ma résidence à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Depuis le

- Exercer la profession de :

- Que je suis célibataire OUI NON

Que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré :

A le

Avec

Dissous par décès survenu le : à

Dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le :

Par

A le

Signature

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 Euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

RENSEIGNEMENT RELATIFS AU (A LA) FUTUR(E) EPOUX (SE)

NOM :

.....
.....

Prénom (s) :

.....
.....

Date de naissance :

.....

Lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....
.....

Profession :

.....
.....

Situation matrimoniale : célibataire divorcé(e) le :

.....

veuf (ve) depuis le :

.....

Domicilié(e) à (adresse complète) :

.....
.....
.....

Résident(e) à :

.....
.....
.....

FILS OU FILLE *DE :

Nom et prénoms

.....
.....

Domicilié(e) à :

.....
.....
.....

Profession :

.....
.....

Décédé (e) le :

.....

Et de

Nom et prénoms :

.....

Domicilié(e) à :

.....

.....

Profession :

.....

...

Décédé (e) le :

.....



N° Téléphone : domicile

Travail

Domicile après le mariage :

.....

Enfant (s) commun(s) avant le mariage : Oui – Non (*) si Oui, combien ? :

.....

Souhaitez-vous que votre mariage soit insérer dans le bulletin municipal : Oui / Non (*)

Echange des alliances en mairie : Oui – Non (*)

Cérémonie à l'église : oui / non (*) A quelle heure ?

(*) rayer la mention inutile

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le

Atteste sur l'honneur :

- Avoir mon domicile à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Depuis le

- Avoir ma résidence à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

Depuis le

- Exercer la profession de :

- Que je suis célibataire OUI NON

Que je n'ai pas contracté de mariage à nouveau depuis celui célébré :

A le

Avec

Dissous par décès survenu le : à

Dissous par (jugement ou arrêt) de divorce rendu le :

Par

A le

Signature

En application de l'article 441-7 du Code Pénal, sera puni d'un an emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende le fait :

4. D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
5. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
6. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 Euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE MARIAGE

Nom et prénoms des futur(e)s époux (ses)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Existe-t-il un contrat de mariage ?

OUI..... NON

Si oui, le contrat de mariage a été signé le

.....
.....

Chez Maître :

Notaire à :

.....

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE (2 minimum – 4 maximum)

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe et devront obligatoirement maîtrisés la langue française

Fournir une copie de la pièce d'identité pour chaque témoin désigné

Premier témoin (obligatoire)

NOM :

.....
.....

Nom d'usage :

.....
.....

Prénom (s) :

.....
.....

Profession :

.....
.....

DOMICILE

N° :

.....
.....

Rue :

.....
.....
.....
.....

Commune :

.....
.....

Code Postal :

.....
.....

Deuxième témoin (obligatoire)

NOM :

.....
.....

Nom d'usage :

.....
.....

Prénom (s) :

.....
.....

Profession :

.....
.....

DOMICILE

N° :

.....
.....

Rue :

.....
.....
.....
.....

Commune :

.....
.....

Code Postal :

.....
.....

Troisième témoin (*facultatif*)

NOM :

.....
.....

Nom d'usage :

.....
.....

Prénom (s) :

.....
.....

Profession :

.....
.....

DOMICILE

N° :

.....
.....

Rue :

.....
.....
.....
.....

Commune :

.....
.....

Code Postal :

.....
.....

Quatrième témoin (facultatif)

NOM :

.....
.....

Nom d'usage :

.....
.....

Prénom (s) :

.....
.....

Profession :

.....
.....

DOMICILE

N° :

.....
.....

Rue :

.....
.....
.....
.....

Commune :

.....
.....

Code Postal :

.....
.....